

**ASSOCIATION CENTRE CULTUREL
JACQUES TATI**

Rue du 8 Mai 1945

80090 AMIENS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DU 1ER JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

**Monsieur Alexandre COLAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens**

Aux membres de l'association,

1-OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Culturel Jacques Tati relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2-FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3-JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

**4-RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX
COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5-RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS

Le 24 Avril 2023


Monsieur Alexandre COLAS

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie
Régionale d'AMIENS

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non pas, le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN 2022	ACTIF				PASSIF			
	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021		EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	Montant Brut	Amortissements	Montant Net	Montant Net				
ACTIF IMMOBILISE								
IMMO. INCORPORELLES	4 735,00 €	4 735,00 €		625,21 €		54 886,61 €	61 024,28 €	
IMMO. CORPORELLES								
Outilsage								
Inst. gén. agencement Tati	12 160,57 €	5 880,89 €	6 279,68 €	7 801,78 €		-58 555,09 €	-6 137,67 €	
Inst. gén. Agenc. Pagode	2 046,50 €	2 046,50 €				15 244,90 €	15 244,90 €	
Inst. gén. Agenc. Activités						40 395,89 €	40 395,89 €	
Matériel Bureau	27 260,60 €	14 438,46 €	12 822,14 €	4 724,73 €		20 383,00 €	20 383,00 €	
Matériel Secteur Activités	78 795,03 €	70 837,95 €	7 957,08 €	6 901,35 €		12 571,38 €	71 264,78 €	
Matériel et Mobilier Théâtre	26 508,21 €	14 164,53 €	12 343,68 €	16 395,12 €		88 002,28 €	80 035,68 €	
Mobilier	10 374,32 €	8 382,23 €	1 992,09 €	2 259,78 €				
Matériel Musique	20 336,48 €	19 615,77 €	720,71 €	915,06 €		88 002,28 €	80 035,68 €	
Matériel Rotary	5 307,44 €	5 307,44 €						
Cautions	156,00 €		156,00 €	156,00 €				
TOTAL	187 680,15 €	145 408,77 €	42 271,38 €	39 779,03 €				
TOTAL I	187 680,15 €	145 408,77 €	42 271,38 €	39 779,03 €				
ACTIF CIRCULANT								
Avances et acomptes								
Usagers et comptes rattachés	7 489,00 €		7 489,00 €	8 707,00 €		16 547,92 €	25 574,57 €	
Autres débiteurs	83 133,52 €		83 133,52 €	94 094,75 €		77 318,83 €	64 274,54 €	
TOTAL	90 622,52 €		90 622,52 €	102 801,75 €				
Disponibilités	130 716,79 €		130 716,79 €	190 121,52 €		93 866,75 €	89 849,11 €	
TOTAL	130 716,79 €		130 716,79 €	190 121,52 €				
Charges constatées d'avance	7 657,39 €		7 657,39 €	4 911,27 €		76 827,67 €	96 464,00 €	
TOTAL	7 657,39 €		7 657,39 €	4 911,27 €				
TOTAL II	228 996,70 €		228 996,70 €	297 834,54 €		170 694,42 €	186 313,11 €	
TOTAL GENERAL	416 676,85 €	145 408,77 €	271 268,08 €	337 613,57 €		271 268,08 €	337 613,57 €	

COMPTE DE RESULTAT		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Rémunération des services		162 020,29 €	114 555,37 €
dont participation des usagers		110 856,33 €	85 981,37 €
Entrées spectacles		26 384,00 €	13 779,00 €
Autres		24 779,96 €	14 795,00 €
Subventions d'exploitation		594 741,20 €	584 930,46 €
Cotisations		5 844,00 €	5 148,00 €
Autres produits		0,00 €	3 033,29 €
TOTAL I		762 605,49 €	707 667,12 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats		188 273,02 €	220 584,15 €
Autres charges externes		104 136,91 €	80 404,65 €
Impôts et taxes		11 283,00 €	7 321,00 €
Salaires et charges sociales		496 568,63 €	416 176,11 €
Dotations aux amortissements		11 480,74 €	10 192,00 €
Dotations aux provisions			
Autres charges		11 197,29 €	6 921,66 €
TOTAL II		822 939,59 €	741 599,57 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-60 334,10 €	-33 932,45 €
Produits Financiers III		128,01 €	104,70 €
Charges Financières IV			
Produits Exceptionnels V		12 699,86 €	31 593,63 €
Charges Exceptionnelles VI		11 048,86 €	3 903,55 €
DEFICIT ou BENEFICE		-58 555,09 €	-6 137,67 €

ANNEXE 2022

Au bilan, avant la répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total est de : 271 268.08 €

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un déficit de :58 555.09 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes n° 1 à 8 ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
01/01/2022 AU 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions, changement de méthode, dérogations, informations complémentaires pour donner une image fidèle Note n°1

Compléments d'informations relatifs au Bilan, et au Compte de Résultat

- | | |
|---|----------|
| 1. Etat de l'action immobilisé | Note n°2 |
| 2. Etat des amortissements | Note n°3 |
| 3. Etat des provisions | Note n°4 |
| 4. Etat des stocks | N/A |
| 5. Etat des échéances des créances et des dettes | Note n°5 |
| 6. Informations et commentaires sur : | |
| 1 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan | N/A |
| 2 Réévaluation | N/A |
| 3 Frais d'établissement | N/A |
| 4 Frais de recherche appliquée et de développement | N/A |
| 5 Fonds commercial | N/A |
| 6 Intérêts sur immobilisés | N/A |
| 7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant | N/A |
| 8 Différence d'évaluation sur éléments de l'actif circulant | N/A |
| 9 Avance aux dirigeants | N/A |
| 10 Charges à payer | Note n°6 |
| 11 Charges et produits constatés d'avance | Note n°7 |
| 12 Charges à répartir sur plusieurs exercices | N/A |
| 13 Composition du capital social | N/A |
| 14 Parts des bénéficiaires | N/A |
| 15 Obligations convertibles | N/A |
| 16 Ventilation du Chiffre d'Affaires | N/A |
| 17 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices | N/A |

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|----------|
| 7. Crédit-bail | N/A |
| 8. Engagements financiers | N/A |
| 9. Dettes garanties par des sûretés réelles | N/A |
| 10. Effectif moyen | Note n°8 |

ANNEXE – Note n°1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque élément, soit 3 ans pour les logiciels et 3 ou 7 ou 10 ans pour les autres immobilisations corporelles.

Les Subventions sont constatées comptablement en fonction des périodes de réalisation convenues avec les financeurs, des produits à recevoir, des produits constatés d'avance ou des fonds dédiés sont constatés en fin d'exercice pour tenir compte du décalage chronologique susceptible d'intervenir entre les mouvements financiers et les dates des exercices comptables.

ANNEXE - Note n°2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir détail sur le tableau page 5

ANNEXE - Note n°3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Voir détail sur le tableau page 6.

ANNEXE - Note n°4

ETAT DES PROVISIONS	Montant Début EX.	Augmentation	Diminution	Montant Fin EX.
Provision pour risques & charges	0		0	0.00
Provision indemnités retraite	80 035.68	7 966.60	0	88 002.28
Provision Remb Activité Covid -19	0	0	0	0.00
Provision risque URSSAF / Covid	0	0	0	0.00

ANNEXE - Note n°5

ETAT DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

1) CREANCES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Actif circulant	- Usagers et comptes rattachés	7 489.00	7 489.00		
	- Autres créances	83 133.52	83 133.52		
TOTAL		90 622.52	90 622.52		

2) DETTES		Montant brut	-1 AN	+1 AN	+ 5ANS
Emprunts et dettes assimilés Fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		16 547.92	16 547.92		
		77 318.83	77 318.83		
	TOTAL	93 866.75	93 866.75		

ANNEXE - Note n°6

CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés
- Dettes fiscales et sociales

ANNEXE - Note n°7

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges d'exploitation pour un montant de **7 657.39 €**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit de la participation des usagers pour la période de janvier à juin 2023 et payée en 2022 pour un total de 76 384.67 €,
des entrées spectacles 2023 payées en 2022 pour un total de 443 €
Soit un total de **76 827.67 €**

ANNEXE - Note n°8

EFFECTIF EN 2022

Personnel salarié : 34 (Dont 25 temps partiel)
Heures sur l'année : 20 143
Total effectif moyen : 12
EFFECTIF AU 31/12/2022 : 31

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

2022	Valeurs brutes début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 735.00	0	0	4 735.00
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
TOTAL I	4 735.00	0	0	4 735.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations .générales, agencement. divers	168 816.06	13 973.09	0	182 789.15
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL II	168 816.06	13 973.09	0	182 789.15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des partic.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	156.00	0	0	156.00
TOTAL III	156.00	0	0	156.00
TOTAL GENERAL	173 707.06	13 973.09	0	187 680.15

ETAT DES AMORTISSEMENTS

2022	Amortis. au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions	Amortis. à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 109.79	625.21	0	4 735.00
Avances et acomptes				
TOTAL I et II	4 109.79	625.21	0	4 735.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Construction				
Ins.tech.,mat. Et outil. industriels				
Installations générales, agencement. divers	129 818.24	10 855.53	0	140 673.77
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL III	129 818.24	10 855.53	0	140 673.77
TOTAL GENERAL	133 928.03	11 480.74	0	145 408.77

Valorisation 2021

Centre Culturel Jacques Tati

Le Centre Culturel Jacques Tati bénéficie de la mise à disposition des locaux par Amiens métropole. Cela représente 2 000 m², composé d'un théâtre de 200 places avec 4 loges et un stockage, de 7 salles d'activités, de 4 bureaux, de 3 halls d'accueil, d'une salle de pause et de locaux techniques.

Amiens Métropole est propriétaire du matériel technique, du mobilier acheté avant 2014 et mis à disposition de l'association.

Amiens métropole prend en charge le chauffage, l'électricité, l'eau et les maintenances techniques (3 ascenseurs, extincteurs bloques de secours, portes automatiques, élévateurs, nettoyage terrasse).

Amiens métropole prend également en charge des frais de petites fournitures pour le théâtre à hauteur de 1 300 euros par an.

Des travaux sont réalisés régulièrement pour maintenir et améliorer l'état du bâtiment. En 2022, ont été réalisés la réhabilitation de la salle musique, l'achat de quatre projecteur Led et le début du changement des éclairages traditionnels en Led dans les halls et les circulations, des petites interventions (chasse d'eau, électricité...) sont également faite régulièrement.

Début 2021, Amiens métropole a mis fin à la mise à disposition d'une femme de ménage et à la prise en charge des produits d'entretien et à la maintenance informatique.

11 administrateurs consacrent du temps à la vie de l'association. 8 réunions ont eu lieu en 2022. La présidente passe une fois par semaine pendant deux heures pour faire le point sur l'avancement des projets et signer les chèques, les ordres de virement...

Les administrateurs participent ponctuellement à des temps forts, 6 temps en 2022.

Nous estimons à 300 heures de bénévolat pour l'année 2022.